

POURSUITE D'ÉTUDE

La licence « arts du spectacle » permet d'entreprendre :

- des formations de Master dans les domaines des arts vivants (notamment le master Arts d'Université Côte d'Azur), de l'enseignement (MEEF), des métiers de la culture (médiation, ingénierie, administration). La poursuite en Master permet de s'orienter vers les métiers de la recherche par l'acquisition d'outils spécifiques.
- des Diplômes Universitaires (en art-thérapie, en enseignement...).

DÉBOUCHÉS

La licence « arts du spectacle » peut déboucher sur les métiers :

- du spectacle et de la culture
- de l'enseignement, de la formation et de l'événementiel
- de la création et de la scène
- de la médiation artistique, sociale et culturelle.

L'accès à ces différentes carrières se fait soit directement, soit après un diplôme de master ou une école professionnelle. Certains de ces métiers nécessitent des stages favorisant l'insertion ou une série d'expériences professionnelles acquises sur le terrain.



Adresse

Université Côte d'Azur : Campus Carlone
98 Boulevard Edouard Herriot, 06200 Nice

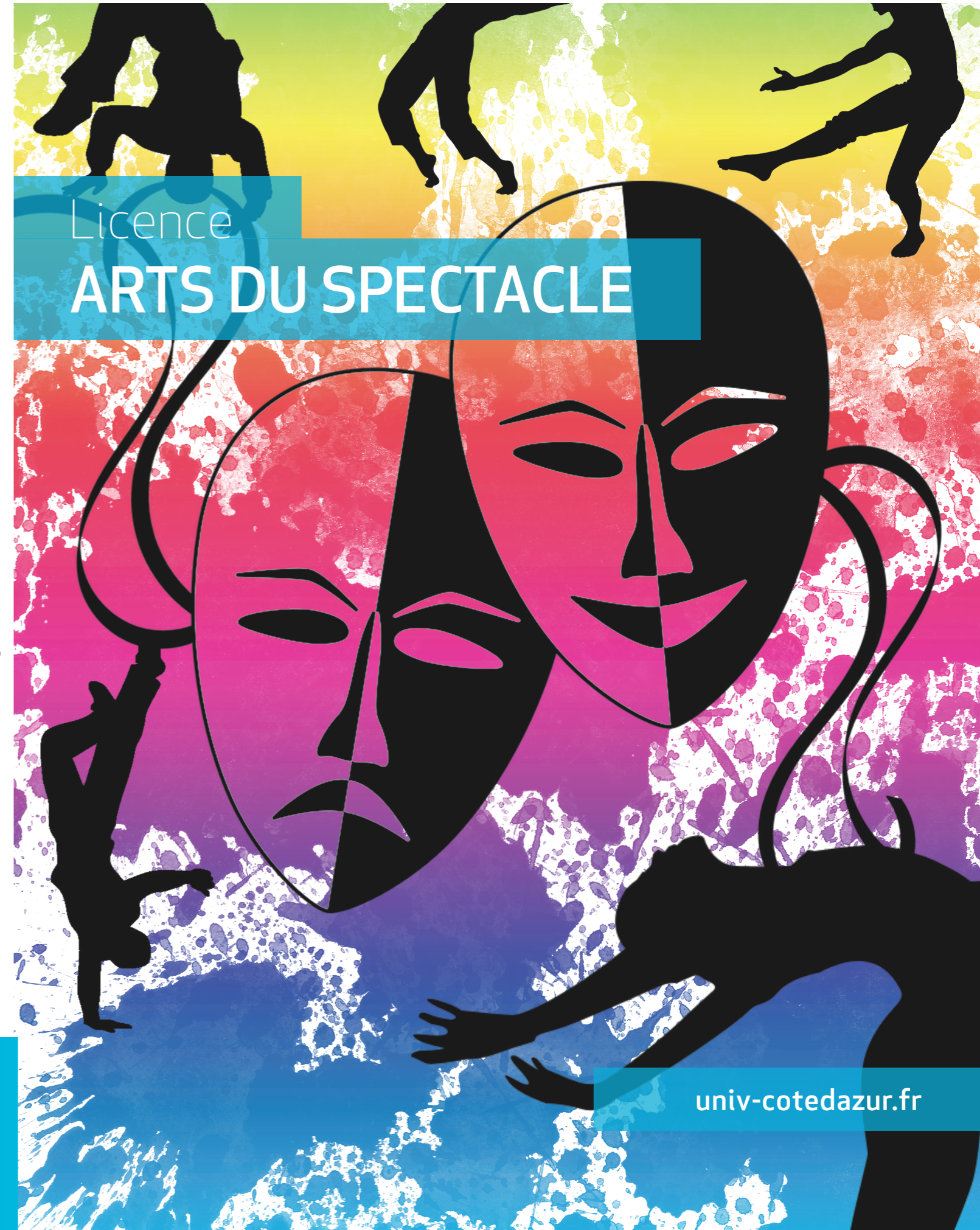


Contacts :

Emanuele DE LUCA & Marina NORDERA

✉ Emanuele.DE-LUCA@univ-cotedazur.fr
Marina.NORDERA@univ-cotedazur.fr

www.univ-cotedazur.fr



Licence

ARTS DU SPECTACLE

Fiche N°RNCP : 24471

MODALITÉS D'ADMISSION

La licence « Arts du spectacle » ne nécessite pas de pré-requis particuliers. Cependant, une pratique artistique antérieure est souhaitable.

Les de la formation

Articulation entre théorie(s) et pratique(s)

Accent porté sur l'expérimentation
et les processus de création

Focale sur les enjeux artistiques, culturels
et sociaux des pratiques artistiques et du
spectacle vivant

Partenariats avec les écoles d'art
d'Université Côte d'Azur et du réseau
national et international

ORGANISATION

- L'organisation des cours se fait en semestres. Pour obtenir la licence, les étudiants doivent capitaliser 6 semestres.
- Les semestres 1 à 4 (L1 et L2) offrent des enseignements transversaux au sein du portail LLAC (Langues, Lettres, Arts et Communication), un enseignement commun en « arts du spectacle » et des enseignements spécifiques disciplinaires en danse ou en théâtre.
- Les semestres 4 et 5 (L3) proposent deux parcours spécialisés : études en danse et études théâtrales.
- Les deux parcours offrent aux étudiants une spécialisation propre à chacun de ces deux domaines d'étude, la danse et le théâtre, en accord avec les attentes spécifiques de chaque milieu professionnel et de chaque orientation disciplinaire.

COMPÉTENCES

- Cette licence permet de développer des compétences théoriques et méthodologiques, liées à la formation générale du diplôme de licence, ainsi que des compétences spécifiques propres aux études en arts du spectacle et spécialisées en études en danse et théâtrales.
- Elle mobilise une culture artistique et des méthodes d'analyse spécifiques, qui permettent à l'étudiant de développer une réflexion théorique et critique sur les pratiques et les œuvres.
- Des expériences pratiques et de création enrichissent le socle théorique, qui repose sur des connaissances historiques, anthropologiques et esthétiques en danse, en théâtre et dans les autres arts.

Pour connaître le taux de réussite et le taux de satisfaction, contactez les responsables de la formation par mail : Emanuele.DE-LUCA@univ-cotedazur.fr et Marina.NORDERA@univ-cotedazur.fr

Pour plus d'informations
contactez la
Mission Handicap

